Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-del'Île-de-Montréal

Québec

Note de service

Destinataires: À tous les gestionnaires

Expéditeur: Hugo Di Pasquale - Adjoint à la directrice des ressources humaines,

des communications et des affaires juridiques

Date : 17 juillet 2017

Objet: Important Fin du système Espresso RH-Paie 20 août et nouveau

système Virtuo RH-Paie pour les employés rémunérés par l'installation

Institut universitaire en santé mentale de Montréal

Bonjour,

Faisant suite à l'intégration des installations Saint-Léonard et Saint-Michel dans la base de données Virtuo RH-Paie CEMTL, réalisée le 8 juin dernier, nous souhaitons vous informer de la prochaine étape dans le cadre du projet d'harmonisation des bases de données GRH-Paie. Ainsi, à compter du **20 août prochain**, les employés rémunérés par l'Institut universitaire en santé mentale de Montréal (IUSMM) seront définitivement intégrés dans le système Virtuo RH-Paie CEMTL, comprenant déjà les employés des installations de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont (HMR) et de Saint-Léonard et Saint-Michel (SLSM).

Les gestionnaires et les requérants (le personnel qui modifie les horaires et les feuilles de temps) utilisant Espresso GRH-Paie de l'IUSMM n'ayant pas de compte dans Virtuo RH-Paie CEMTL recevront les codes d'accès par courriel. Les gestionnaires et requérants qui possèdent déjà un compte dans Virtuo RH-Paie CEMTL recevront toute l'information par courriel sur les ajustements faits à leur compte afin qu'ils puissent visualiser les informations des employés de l'IUSMM. Les ajustements seront terminés d'ici le 28 juillet.

De la formation sera offerte à tous les utilisateurs effectuant la confection et la modification des horaires. Ces formations débuteront sous peu; nous vous invitons à consulter la section intranet du projet afin de vous inscrire à ces formations sous la section CIUSSS Priorités organisationnelles > Intégration des systèmes GRH-Paie > Formation

Pour les employés, une note de service spécifique leur sera acheminée sous peu.

Système exclusif pour la gestion des horaires et des feuilles de temps

Grâce au système Virtuo RH-Paie CEMTL, les feuilles de temps seront accessibles en tout temps jusqu'au lundi midi suivant la fin de période de paie. Par exemple, vous pourriez débuter l'approbation des feuilles de temps le vendredi de la fin de période de paie, et apporter les ajustements finaux le lundi suivant, avant midi. Par contre, en raison du congé férié du 4 septembre, pour l'horaire de la paie qui débute le 20 août, **vous aurez jusqu'au**



mardi 5 septembre 9 h pour effectuer toutes modifications et approbations dans les feuilles de temps des employés des installations de l'HMR, de SLSM et de l'IUSMM.

Concernant la gestion des horaires, un chargement initial (comprenant les dossiers d'employés ainsi que le livre des postes) sera effectué le 19 juillet prochain. Les horaires dans Virtuo seront élaborés à partir de cette date. **Toutefois, dès le 20 août**, toute modification à l'horaire doit être effectuée exclusivement dans Virtuo RH-Paie CEMTL.

Guichet RH Web accessible 24/7 dès le 20 août

Dès le 20 août prochain, tous les employés rémunérés par l'IUSMM devront utiliser le guichet RH Web pour valider et modifier (s'il y a lieu) leur feuille de temps, mais aussi pour consulter leur horaire de travail, postuler en ligne et consulter leur relevé de paie.

Rappelons que le guichet RH Web permet depuis n'importe quel appareil connecté à Internet, d'accéder en tout temps à vos informations personnelles et à certaines fonctionnalités. Pour y accéder, vous pouvez directement aller sur le portail employé à l'adresse http://ciusss-estmtl.gouv.qc.ca/portail-employe/ ou encore consulter la section intranet située sous l'onglet CIUSSS > Priorités organisationnelles > Intégration des systèmes GRH-Paie pour avoir toute l'information nécessaire.

Changements significatifs pour les utilisateurs

Rappelons que cette harmonisation des systèmes apportera certaines modifications :

- ✓ Ajout du préfixe 8 à tous les numéros d'employés de l'installation de l'IUSMM;
- ✓ Modification des numéros de postes (renumérotation complète);
- ✓ Changement des numéros d'unités administratives. Elles ont été modifiées afin de respecter la nouvelle charte comptable du CIUSSS;
- ✓ Modification de certains codes de paie (appelés codes horaires dans Virtuo). Le tableau de correspondance est disponible aussi sur l'Internet du CIUSSS dans le portail employé afin d'aider à modifier les feuilles de temps;
- ✓ Modification des numéros de syndicats;
- ✓ Modification de certains numéros de titres d'emploi.

Vous devez consulter les tables de conversion sur l'intranet, dans la section tables de correspondance située sous l'onglet <u>CIUSSS > Priorités organisationnelles > Intégration des systèmes GRH-Paie > Tables de correspondance</u>.

Aide pour les utilisateurs

Une équipe est en place pour vous aider. Vous pouvez composer le 514 252-3400, poste 5634, ou envoyer une requête sur Octopus en choisissant « Demande Virtuo RH-Paie / Espresso GRH-Paie », à l'adresse : virtuo.cemtl@ssss.gouv.gc.ca

Merci de votre collaboration.